

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : **06 décembre 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

PRESENTS : **Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne, Mme JANNETEAU Lysiane.**

ABSENTS EXCUSES : **Mme DORIZON Betty, Mme MICHAUT Bernadette, Mme BREJEON Gaëlle, M. JACSON Fabrice, qui ont donné procuration respectivement à M. BUROT Pascal, Mme MONORY Myriam, Mme BOISNIER Françoise et Mme GUIDAL Valérie.**

Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

1 - Approbation du procès-verbal de la Réunion du 29 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

2 - Approbation du nouveau règlement du cimetière

M. BOUHABEN appelle le Conseil Municipal à valider le nouveau règlement du cimetière, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le règlement du cimetière, tel que présenté.

3 - Renouvellement des conventions d'utilisation des salles communales

Il est proposé d'actualiser les conventions d'utilisation des salles communales existantes ou d'en créer de nouvelles :

- **Salle de la Ballastière** : utilisation le mardi et le jeudi pour des cours de danse,

Il est proposé de fixer la redevance annuelle à 300.00 €

- **Salle O TITRANT** : utilisation par le Club du 3^{ème} Age et les ateliers ENCADREMENT et PEINTURE SUR PORCELAINE rattachés à l'AECESM, un après-midi par semaine.

Occupation à titre gratuit.

- **ACCA** : salle du Buffard et local dans la cour de la Mairie
- **AECESM, APE, Comité des Fêtes** : diverses salles de l'ancien logement de l'école des filles.

Le Conseil Municipal,

- **Valide** les conventions d'utilisation des salles communales, telles que présentées,
 - **Vote** le tarif de 300.00 €, au titre de la redevance annuelle, pour l'utilisation de la salle des fêtes de La Ballastière par l'Association « Les Premiers Pas ».
-

4 - Validation de travaux pour l'aménagement de l'Agence Postale à l'accueil de la Mairie

Le transfert de l'Agence Postale vers l'accueil de la Mairie, est programmé pour la mi-février 2023.

Deux entreprises ont été invitées à remettre une offre pour cet aménagement :

- **Sté MORILLON de LIGUGÉ :**

- Devis pour la confection d'une banque d'accueil et d'un portillon :
3 286.24 € HT – 3 943.49 € TTC

- **Menuiserie GAUCHER de BRION-PRES-THOUET :**

- Confection d'un bureau et d'un portillon avec récupération des anciens pieds et de la console (démontage, modification en atelier) 1 376.00 HT
- Pose de l'ensemble 400.00 HT
- SOUS TOTAL 1 776.00 € HT – 2 131.20 € TTC

La Menuiserie GAUCHER a également chiffré la modification du bar de la salle pour aménager un accès au vestiaire sans avoir à passer par la cuisine 800.00 € HT

Des travaux complémentaires seront également à prévoir, notamment le transfert du coffre-fort pour lequel, la société ASCF ROUCHAUD a établi un devis d'un montant de 1 272.00 € TTC et des travaux de réseaux électriques et téléphoniques, qui eux, pourront être réalisés en régie. L'acquisition de mobilier (armoires) sera également nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide** les offres de prix de la Menuiserie GAUCHER,
- **Donne pouvoir** à Mme le Maire pour signer le devis,
- **Charge** Mme le Maire de négocier ou de chercher une autre solution (travaux en régie) pour le transfert du coffre.

5 - Etude pour le remplacement des tondeuses

M. Thierry DECESVRE rappelle que les tondeuses deviennent vétustes et les réparations à prévoir seraient trop onéreuses. Il convient donc de les remplacer.

Deux propositions ont été reçues :

Offre A & M S (Agri & Motoculture Services)

- Tondeuse autoportée FERRIS 22 000.00 €
- Kit homologation route 2 000.00 €
- Tracteur KUBOTA 26 cv 13 500.00 €
- Plateau de coupe 2 500.00 €
- Support de contrepoids et masse (4x25kg) 500.00 €
- Benne portée 400.00 €
- Option rabot 3 200.00 €
- Option outil griffe 510.00 €

Sous total HT 44 610.00 €

Remise exceptionnelle 2 % si accord de l'offre complète - 892.20 €

Total HT 43 717.80 €

Total TTC 52 461.36 €

Reprise de matériel :	- 6 500.00 €
- Tondeuse DELETOMBE :	1 000.00 €
- Tondeuse TORO :	3 000.00 €
- Faucheuse :	1 000.00 €
- Désherbeuse :	1 500.00 €
TOTAL OPERATION	45 961.36 € TTC

Offre SGR

• Tondeuse autoportée HUSQVARNA	25 780.00 €
• Tondeuse autoportée ISEKI 310	15 800.00 €
Sous total HT	41 580.00 €
Total TTC	49 896.00 €

Reprise de matériel :	- 2 600.00 €
Tondeuse DELETOMBE :	600.00 €
Tondeuse TORO :	2 000.00 €
TOTAL OPERATION	47 296.00 € TTC

Option Broyeur Muthing 7125.00 € HT

Option Balayeuse 9600.00 € HT

Financement de l'opération :

A&M S propose un financement sur 49 mois au taux de 2.11 %

Soit un Coût total : 38 886.64 € + frais de dossiers 150.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** l'offre de A & M S,
- **Accepte** le financement par prêt, d'autres offres de financement seront demandées,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget 2023,
- **Autorise** Mme le Maire à commander le matériel.

6 - Organisation du Repas des Aînés

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que 90 personnes sont inscrites au Repas des Aînés. Rendez-vous est fixé samedi 17 décembre à 9h, à la salle de La Ballastière, pour préparation de la salle.

7 - Validation du devis pour l'installation d'un compteur électrique pour le logement de la supérette

Madame le Maire rappelle que, afin de dissocier les alimentations électriques, du logement situé au-dessus de l'épicerie, il a été demandé à GEREDIS d'étudier la pose d'un nouveau compteur électrique :

Le montant de la participation communale s'élèverait à 1 252.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide** le projet d'installation du nouveau compteur,

- **Accepte** la proposition Technique et Financière de GÉRÉDIS,
- **Donne pouvoir** à Mme le Maire, pour signer le devis et tous documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Fin de séance à 20h30.